

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 JUILLET 2020

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.  
DECISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2020 (OU BUDGET SUPPLEMENTAIRE)**

Comme le Compte Administratif, le Budget Supplémentaire comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Son élaboration se justifie principalement par :

- l'affectation des excédents de gestion 2019 qui viennent compléter les inscriptions du Budget Primitif 2020 ;
- les reports de subventions et participations destinées au financement des investissements ;
- les Reports de Crédits pour les investissements à réaliser prévus dans les budgets précédents ;
- les ajustements budgétaires nécessaires.

Le Budget Supplémentaire 2020 s'élève à **21 794 000 €** répartis à hauteur de **1 557 000 €** pour le **fonctionnement** (1 383 000 € en 2019) et **20 237 000 €** pour **l'investissement** (19 429 000 € en 2019). Pour mémoire, le Budget Supplémentaire 2019 s'élevait à 20 812 000 € (soit + 982 000 € ou + 4,72 %).

Compte tenu du constat établi lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires 2020 puis du Budget Primitif 2020, il est proposé de maintenir une quote-part de l'excédent 2019 en section de Fonctionnement, soit 1 000 000 € (comme l'an passé), dans le respect du principe de prudence nécessaire pour l'équilibre du Budget 2020.

Malgré la diminution des capacités de financement marquées par les contraintes financières générées par les baisses successives des dotations et notamment de la Dotation Globale de Fonctionnement, la Ville dispose encore à ce jour de ressources lui permettant de réaliser un programme d'investissement conséquent et de maintenir cette quote-part de 1 000 000 € d'excédent en fonctionnement.

Ce Budget Supplémentaire 2020 intègre, en section d'Investissement, une majoration de 808 000 € (+4,15%), due principalement à l'inscription d'un complément de crédits au titre des opérations sous mandat (+ 530 000 € Stand de Tir) ; ainsi qu'à la reprise des résultats de l'exercice 2019 (~+ 223 286 € Excédent INV + Affectation FCT + Reports).

Quant à la section de fonctionnement, elle connaît une légère hausse de 174 000 € (+12,58%) due principalement à l'inscription d'un prélèvement de 164 000 € suite à la dévolution des Jardins d'Agrément (sachant que le complément de résultat de fonctionnement en hausse de 819 638,49 € par rapport à l'an passé sera affecté à l'investissement), les quelques dépenses nouvelles étant financées par des recettes nouvelles dont l'ajustement des recettes fiscales, de la DGF (Dotation Générale de Fonctionnement) et la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine perçue pour la seconde fois).

Il convient toutefois de remarquer que le montant des investissements au titre de 2020 peut être évalué à **6,59 \*** millions d'€uros, le solde représentant principalement les reports de crédits. Pour 2019, ce montant était de 6,53 millions d'€uros.

\* Dépenses d'équipement majorées des travaux en régie (hors 4581) ou ratio n°4 déduction des reports (hors 4581).

**I - Section de fonctionnement** : Elle s'équilibre à **1 557 000 €uros**. (Pour mémoire, BP 2020 : 19 550 000 €)

→ Au niveau des **recettes** (pages 17 et 18), nous devons distinguer :

**Les recettes supplémentaires**

Contributions directes <sup>1</sup> :	94 100 €
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) <sup>2</sup> :	53 300 €
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :	7 500 €
Compensation Taxe d'Habitation et Taxe Foncière Bâtie <sup>1</sup> :	88 100 €
Fonds de concours Ame 2020 - Centre d'Art Contemporain :	150 000 €
Dissolution des Jardins d'Agréments - Dévolution liquidités :	164 000 €
Excédent de Fonctionnement 2019 (pour partie, maintien par rapport à 2019) :	1 000 000 €
<b>Sous/Total :</b>	<b>1 557 000 €</b>

**Les moins values de recettes**

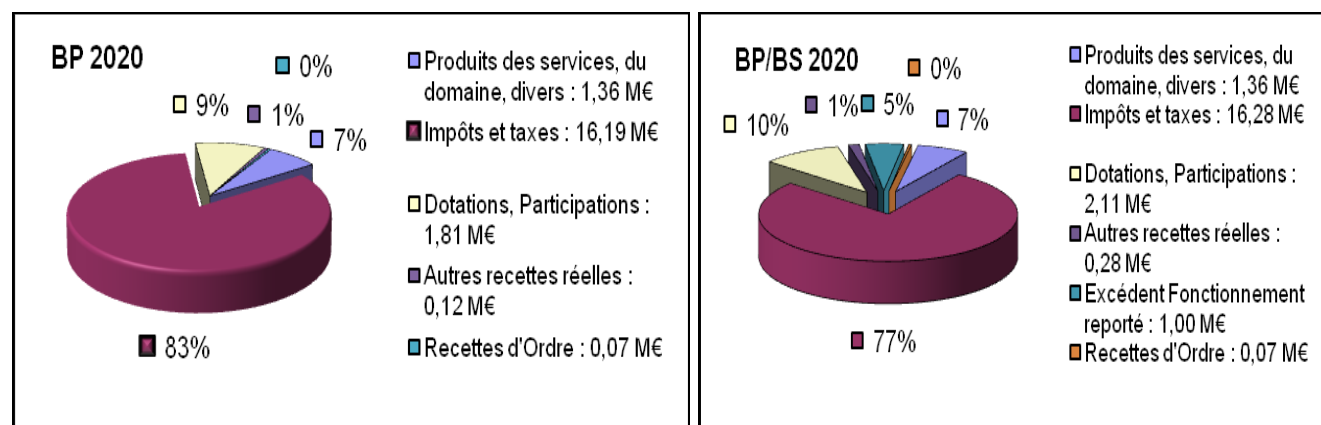
Attribution de Compensation, Dotation de solidarité Communautaire AME (AC-DSC) <sup>3</sup> :	0 €
Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales – Reversement (FPIC) :	0 €
<b>Sous/Total :</b>	<b>0 €</b>

**Total Recettes de Fonctionnement : 1 557 000 €**

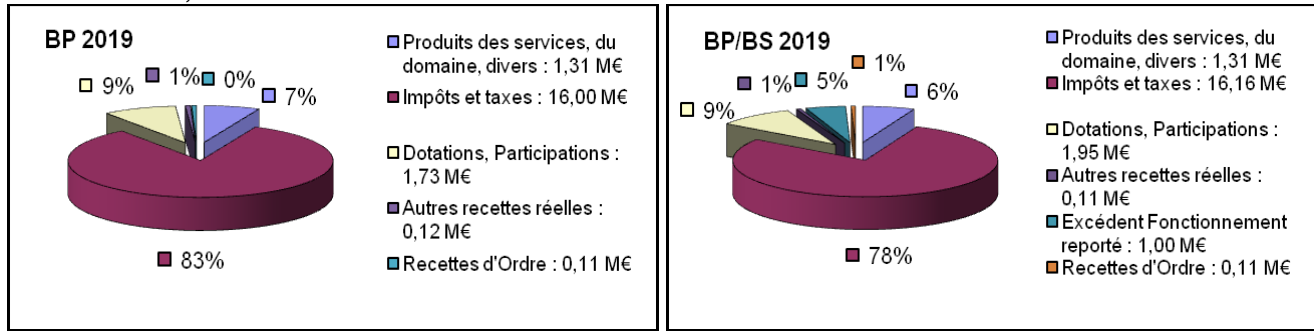
Pour la première année, les effets de la réforme de la fiscalité, c'est-à-dire le transfert de la Taxe Foncière des Départements vers les Communes, suite à la suppression de la Taxe d'Habitation (*Base 2020 \* taux 2017*), devraient être appliqués. Il est rappelé que la Ville se verra appliquer un coefficient correcteur, afin de neutraliser les écarts de compensation, Amilly étant une Commune Sous-Compensée (TF < TH).

Suite à la dissolution des Jardins d'Agrément, et à la reprise de l'actif par la Ville, il a été procédé à l'inscription d'un don de liquidités d'environ 164 000 € (*aux fins de financement de travaux de rénovation d'un orgue*). Notons également pour la deuxième année consécutive, l'inscription du Fonds de Concours de l'AME pour le fonctionnement du Centre d'Art Contemporain, à hauteur de 150 000 € (*ainsi que le remboursement des ouvrages acquis par la Ville pour la Médiathèque au BP 2020*).

Pour finir, notons la régularisation de la DSU perçue pour la seconde année à hauteur de 7 500 € (134 508 €) (*pour mémoire, DSU calculée selon un indice synthétique de charges et de ressources constitué du rapport entre éléments de la Ville/éléments nationaux (Potentiel Financier Moyen par Habitant, Part de logement sociaux, Part de logement de personnes couvertes par des prestations logement et Revenu Moyen par Habitant)*).



Pour mémoire,



<sup>1</sup> Ce supplément de recettes correspond à l'écart entre la prévision (calculée sur majoration de 1% des bases prévisionnelles de 2018 pour les TF et de 0,90% pour la TH) et la notification de l'Etat Fiscal 1259. Toutefois, il est à noter une augmentation des bases liée d'une part à la revalorisation forfaitaire (+1,009% pour la Taxe d'Habitation et +1,012% pour les Taxes Foncières) et d'autre part aux nouvelles constructions sur la Ville. Notons également une hausse annuelle de la compensation fiscale de TH depuis 2017 (dont exonération personnes de condition modeste).

		TH		THLV		TFB		TFNB	
2016 Prévisionnel	BASE	18 473 525		181 475		18 054 000		113 300	
	TAUX	20,5		20,5		30,34		73,72	
	PRODUIT	3 787 073		37 202		5 477 584		83 525	
2016 Réalisé	BASE	17 810 336	-663 189	226 520	45 045	18 091 904	37 904	113 690	390
	TAUX	20,5	-3,59%	20,5		30,34	0,21%	73,72	
	PRODUIT	3 651 119		46 437		5 489 084		83 812	
2017 Prévisionnel	BASE	18 071 574	261 238	227 426	906	17 986 000	-105 904	114 700	1 010
	TAUX	20,5	1,47%	20,5		30,34	-0,59%	73,72	
	PRODUIT	3 704 673		46 622		5 456 952		84 557	
2017 Réalisé	BASE	17 862 923	-208 651	264 189	36 763	18 050 399	64 399	114 780	80
	TAUX	20,5	-1,15%	20,5		30,34	0,36%	73,72	
	PRODUIT	3 661 899		54 159		5 476 473		84 616	
2018 Prévisionnel	BASE	18 252 641	389 718	267 359	3 170	18 215 000	164 601	121 000	6 220
	TAUX	20,5	2,18%	20,5		30,34	0,91%	73,72	
	PRODUIT	3 741 791		54 809		5 526 431		89 201	
2018 Réalisé	BASE	17 919 134	-333 507	229 794	-37 565	18 256 007	41 007	121 072	72
	TAUX	20,5	-1,83%	20,5		30,34	0,23%	73,72	
	PRODUIT	3 674 734		47 108		5 539 145		89 254	
2019 Prévisionnel	BASE	18 474 151	555 017	234 849	5 055	18 803 000	546 993	122 900	1 828
	TAUX	20,5	3,10%	20,5		30,34	3,00%	73,72	
	PRODUIT	3 787 201		48 144		5 704 830		90 602	
2019 Réalisé	BASE	18 302 825	-171 326	263 274	28 425	18 829 438	26 438	123 009	109
	TAUX	20,5	-0,93%	20,5		30,34	0,14%	73,72	
	PRODUIT	3 753 228		53 971		5 712 641		90 682	
2020 Prévisionnel	BASE	18 583 567	280 742	266 433	3 159	19 310 000	480 562	125 100	2 091
	TAUX	20,5	1,53%	20,5		30,34	2,55%	73,72	
	PRODUIT	3 809 631		54 619		5 858 654		92 224	

ANNEE	ALLOCATIONS COMPENSATRICES DUES AU TITRE DE T.P.		ALLOCATIONS COMPENSATRICES DUES AU TITRE DE LA T.H.		ALLOCATIONS COMPENSATRICES DUES AU TITRE DE LA T.F.		ALLOCATIONS COMPENSATRICES TOTALES	
	MONTANT	VARIATION	MONTANT	VARIATION	MONTANT	VARIATION	MONTANT	VARIATION
2015	18 606	-33,93%	305 538	13,07%	42 042	-28,95%	366 186	2,42%
2016	15 779	-15,19%	227 068	-25,68%	34 097	-18,90%	276 944	-24,37%
2017	4 911	-68,88%	373 091	64,31%	24 040	-29,50%	402 042	45,17%
2018	0	-100,00%	410 374	9,99%	22 622	-5,90%	432 996	7,70%
2019	0	-100,00%	460 914	12,32%	25 210	11,44%	486 124	12,27%
2020	0	-100,00%	491 869	6,72%	26 320	4,40%	518 189	6,60%

<sup>2</sup> Cette régularisation à la hausse correspond à l'écart entre la prévision (calculée sur une hypothèse haute) et la notification globale de la DGF. Il est rappelé que l'écrêtement est plafonné à 1% des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) du compte de gestion (N-2) et tient compte notamment du rapport entre le potentiel fiscal par habitant de la commune et 0,75 fois le potentiel fiscal moyen par habitant. La baisse annuelle est principalement due à la part « écrêtement » malgré la dynamique de la population (même si à ce jour les éléments nominatifs n'ont toujours pas été communiqués).

	Attribution DGF			Dont Part		
	Montant	Evolution	%	Ecrêtement	Population	Redressement
2013	1 640 955	-26 270	-1,58%			
2014	1 501 632	-139 323	-8,49%			-142 945
2015	1 095 645	-405 987	-27,04%	-45 049	-793	-358 881
2016	741 433	-354 212	-32,33%	-32 869	44 398	-365 741
2017	496 369	-245 064	-33,05%	-107 176	44 259	-182 147
2018	423 059	-73 310	-14,77%	-75 408	2 098	0
2019	338 195	-84 864	-20,06%	-85 963	1 099	0
2020	294 310	-43 885	-12,98%			0

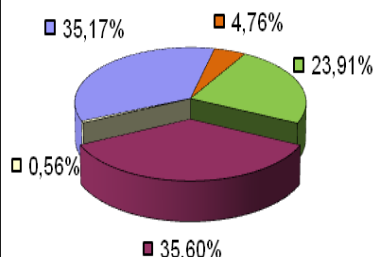
<sup>3</sup> Il est rappelé le maintien de l'AME jusqu'en 2019 du montant de la DSC attribué nominativement en 2016 (Dotation de Solidarité Communautaire) et de sa revalorisation annuelle au regard des critères retenus (population DGF, Potentiel Financier/revenu par habitant, croissance économique, km de voirie, dépenses de fonctionnement, logements sociaux). Pour 2020, il a été décidé de maintenir approximativement le montant qui nous a été attribué en 2019, dans l'attente de l'instauration du prochain Conseil Communautaire et de ses décisions. A noter toutefois qu'il n'a pas été tenu compte d'un éventuel transfert de charges pour la Médiathèque relais d'Amilly ou le Centre d'Art Contemporain. Pour ce qui concerne le FPIC, les éléments nominatifs n'ont toujours pas été communiqués (estimation haute).

	2020 Prévisionnel	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Amilly									
D.S.C.	363 000	363 828	387 210	353 830	352 023	511 345	546 680	700 870	700 870
F.P.I.C.	-50 000	-19 296	-48 916	-42 161	-7 688	13 942	19 413	-37 950	-13 741
<b>Total</b>	<b>313 000</b>	<b>344 532</b>	<b>338 294</b>	<b>311 669</b>	<b>344 335</b>	<b>525 287</b>	<b>566 093</b>	<b>662 920</b>	<b>687 129</b>
<b>Ecart N/N-1</b>	<b>-31 532</b>	<b>6 238</b>	<b>26 625</b>	<b>-32 666</b>	<b>-180 952</b>	<b>-40 806</b>	<b>-96 827</b>	<b>-24 209</b>	

Amilly	Prév.2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
A.C.	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,68	5 138 497,63	5 195 997,63	5 221 536,72	5 221 536,72
<b>Ecart N/N-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-57 500</b>	<b>-25 539</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### BP 2020 - Impôts directs et Taxes

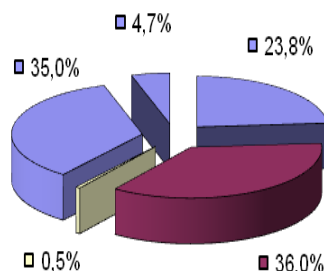
(Bases 2019 revalorisées de 0,9%TH + 1%TF)



Taxe d'Habitation :	3 869 000 €
Taxe Foncière Bâtie :	5 761 000 €
Taxe Foncière Non Bâtie :	91 000 €
Reversement AME/FPIC :	5 691 500 €
Autres taxes :	773 950 €

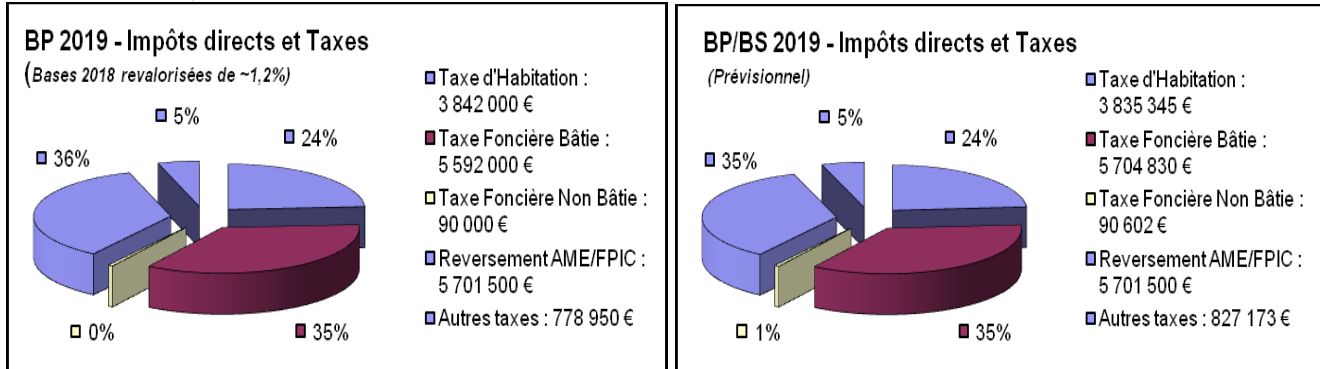
### BP/BS 2020 - Impôts directs et Taxes

(Prévisionnel)



Taxe d'Habitation :	3 864 250 €
Taxe Foncière Bâtie :	5 858 654 €
Taxe Foncière Non Bâtie :	92 224 €
Reversement AME/FPIC :	5 691 500 €
Autres taxes :	773 950 €

Pour mémoire,



➡ Au niveau des **dépenses** (pages 14 à 16), les opérations principales sont reprises ci-après :

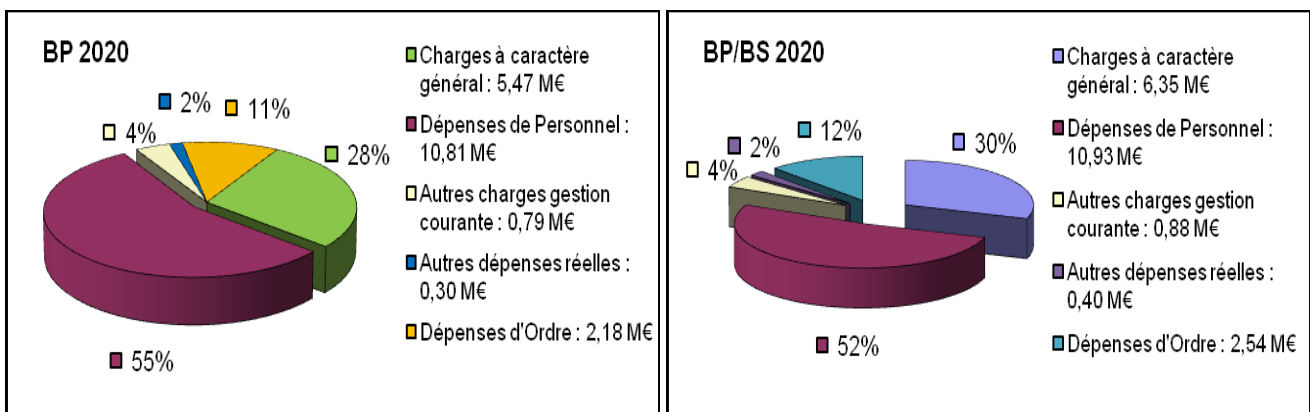
Charges générales & Gestion diverses ( <i>Fournitures Covid, Assurances, Entretien, Prestation de services...</i> ) :	70 000 €
Charges de personnel ( <i>Virement du compte 6228-011 aux comptes 64*-012</i> ) :	123 000 €
Fonds de Péréquation Intercommunales et Communales – Prélèvement (FPIC) :	0 €
Prélèvement ( <i>Section de Fonctionnement en Investissement</i> ) :	364 000 €
Dépenses non affectées ( <i>Chap. « 011 » 800 000 € - « 65 » 100 000 € - « 67 » 100 000 €</i> ) :	1 000 000 €
<b>Total Dépenses de Fonctionnement :</b>	<b>1 557 000 €</b>

Les dépenses nouvelles (hors charges de personnel) n'appellent pas d'observations particulières. Elles intègrent notamment des enveloppes et/ou ajustements pour des fournitures liées au Covid 19 (*masques, gel, plexiglas, produits d'entretien, frais d'envoi, étiquettes...*), des honoraires (*Contentieux, Création Etablissement Public Coopération Culturelle*), des prestations pour la saison culturelle suite à la reprise des activités des Jardins d'Agrément par la Ville, une convention de groupement avec les villes de Corbeilles et Dordives pour un diagnostic éclairage public, des prestations informatiques (*migration serveur, fibre, disques durs...*), le projet Opération Opéra Bus pour deux classes, des frais d'insertion...

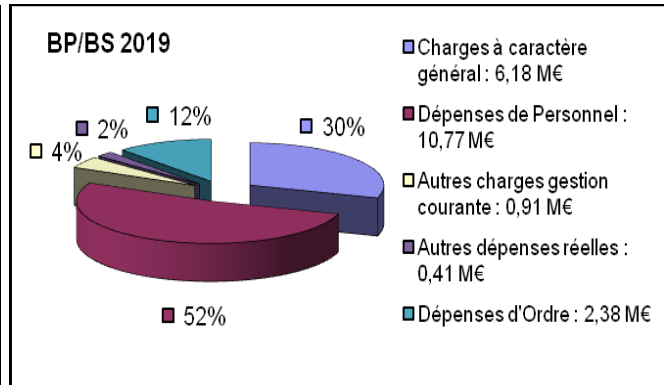
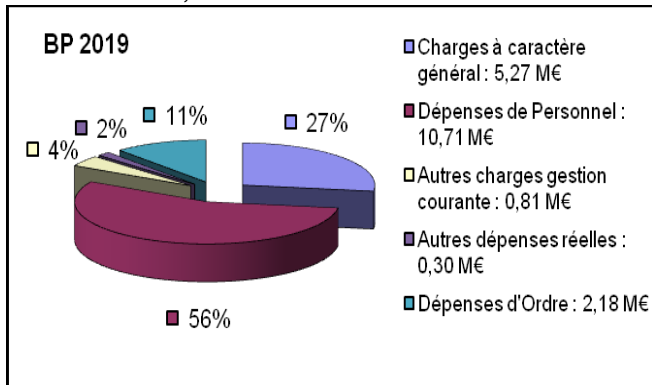
A noter pour la deuxième année consécutive, l'inscription d'un complément de prélèvement de 200 000 € pour les travaux d'investissement.

Ce prélèvement a été majoré d'un crédit supplémentaire de 164 000 € correspondant à la dévolution de l'état de l'actif des Jardins d'Agrément ; complément qui sera affecté à la réhabilitation de l'orgue de salon Pierre de Courcelle en orgue de chœur.

Pour ce qui concerne les charges de personnel, le complément de rémunération provient uniquement d'un virement de crédit, suite à la demande de la Trésorerie, du chapitre « 011 » vers le chapitre « 012 », chapitre où avaient été initialement prévus les crédits relatifs à la rémunération des intermittents du spectacle.



Pour mémoire,



**II - Section d'investissement** : Elle s'équilibre à **20 237 000 €** (Pour mémoire, BP 2020 : 3 726 500 €)

→ Les **recettes** (pages 21 et 22 pour le détail) :

**Excédent de fonctionnement 2019 capitalisé (arrondi) : 3 891 982 €**

(Pour 2018, cet excédent était de 3 072 343,50 € –

Cette augmentation de l'excédent capitalisé (+ 819 638,49 €) provient de la hausse de l'excédent affecté à la section de Fonctionnement (+500 000 €) et du résultat de fonctionnement global 2019 par rapport à 2018 (+ 319 638,49 €)

**Excédent d'investissement 2019 (arrondi) : 12 228 251 €**

(Pour 2018, cet excédent était de 13 587 602,99 €, soit une baisse de - 1 359 352,39 €)

(Annexe page 109) **Reports de subventions et participations 2019 : 3 182 000 €**

(Pour 2018, ces reports étaient de 2 419 000 €, soit une hausse de + 763 000 €)

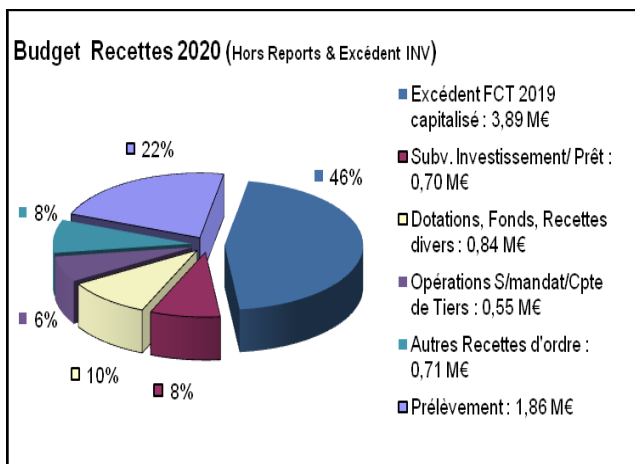
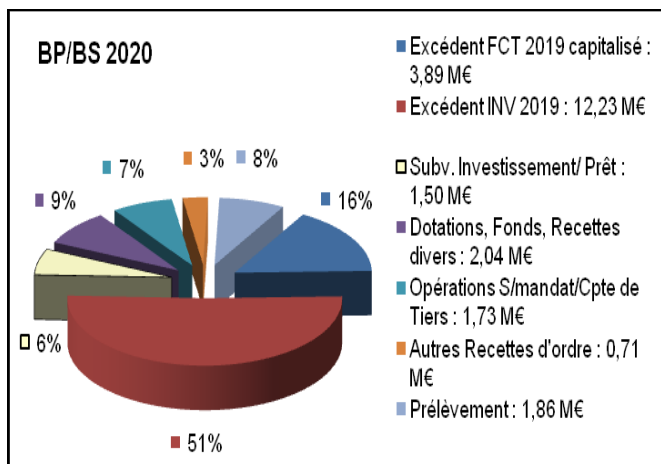
✓ Participations AME - Bâtiment (Stand de Tir) :	1 029 000 €
✓ Participations AME - Voiries (Rues Prochassons, Blards, Fontaine & Peynault) :	155 000 €
✓ FCTVA (CA 2017 sur exercice 2019) :	1 047 033 €
✓ Subventions Restaurant scolaire Clos-Vinot (Etat) :	127 400 €
✓ Subventions Gymnase du Centre Bourg (Etat, Département) :	271 627 €
✓ Subventions Moulin Bardin (Etat, Département, Fondation du Patrimoine) :	187 018 €
✓ Subvention Eglise/Orgue de Saint Firmin (Département) :	169 612 €
✓ Cessions de terrains (144 000 € Sauvegrain), Divers (Caution) :	145 300 €
✓ Subventions diverses (Etat-Véhicule électrique / Région-Instruments / AESN-Terrain Pailleterie) :	25 590 €
✓ Subventions Terrains Plans d'Eau Vallée du Loing (AESN, Département) :	24 420 €

**Inscriptions nouvelles 2020 : 934 767**

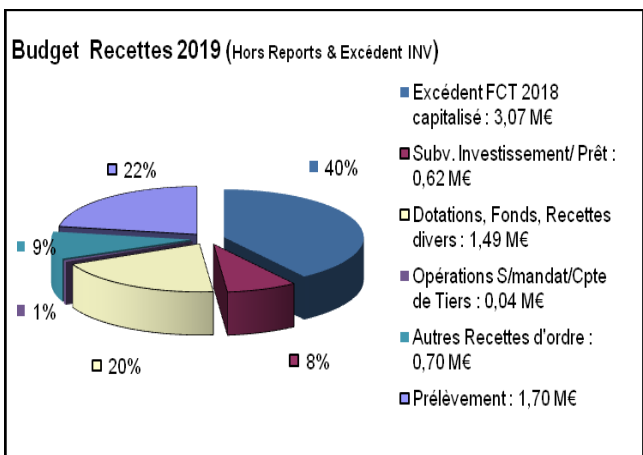
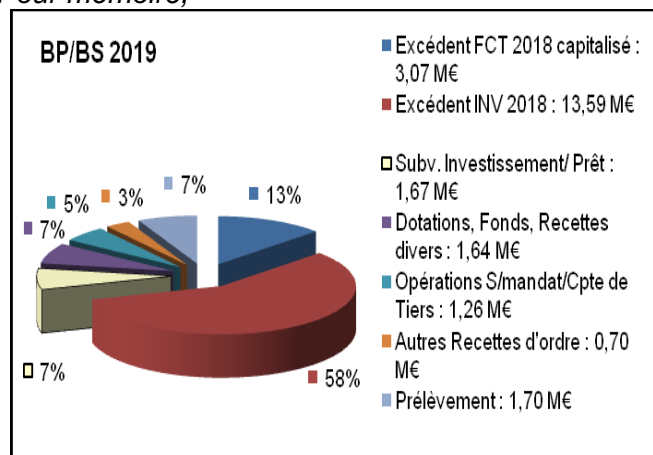
(Pour 2019, ces inscriptions étaient de 350 053 €, soit une hausse de + 584 714 €)

✓ <b>Prélèvement</b> (Section de Fonctionnement en Investissement) :	364 000 €
✓ <b>Cessions de Terrains</b> (Rue Peynault) :	33 900 €
✓ <b>Subventions</b> (Régularisations écritures : TLE, TEPCV véhicule électrique, CRST matériels jardins) :	867 €
✓ <b>Opérations sous Mandats AME</b> (Stand de tir Complément) :	530 000 €
✓ <b>Divers</b> (Dissolution Jardins d'Agrément Opération d'Ordre d'intégration matériels) :	6 000 €

**Total Recettes d'Investissement : 20 237 000 €**



Pour mémoire,



➡ Les **dépenses** (pages 19 et 20) comprennent :

↳ Les **crédits reportés de l'exercice 2019 pour l'ensemble** (Annexe Pages 110 à 114) : **16 597 000 €**  
 (Pour 2018, ces reports étaient de 16 869 000 €, soit une baisse de - 272 000 €)

✓ Divers Foncier (Voiries, Vallogis, Plan d'eau Vallée du Loing, Stade, Petits Louis, Réserves, Reverst TA...)	827 000 €
✓ Ecole Clos-Vinot élémentaire :	2 850 990 €
✓ Restaurant scolaire de Viroy élémentaire :	2 026 560 €
✓ Eglise de Saint Firmin :	939 105 €
✓ Orgue Eglise de Saint Firmin :	765 300 €
✓ Aménagement Vallée du Loing - Moulin Bardin :	303 275 €
✓ Stand de Tir (AME) :	1 015 550 €
✓ Services Techniques Aménagement du Territoire Espaces Verts :	38 935 €
✓ Ecole Saint Firmin maternelle :	385 285 €
✓ Restaurant Centre-Bourg (Réhabilitation anciennement AGART) :	103 310 €
✓ Garderies Groupe scolaire du Clos-Vinot :	1 123 120 €
✓ Hôtel de Ville :	890 150 €
✓ Maison Colin (Préau, Clôture) :	208 135 €
✓ Euro Musée :	162 290 €
✓ Maison Mory (Mairie Protocolaire) :	1 163 660 €
✓ Espace Jean Vilar :	116 340 €
✓ Petit Chesnoy, ALSH (Préau, Salle Cheminée...) :	493 100 €
✓ Bâtiments culturels divers (dont 96 390€ Ecole de Musique, 46 110€ Tanneries) :	142 500 €
✓ Bâtiments scolaires divers (65650€ cantines G/F, 145220€ sécur.accès , 75785€ carrelage Clos/Mat, 12570€ air...)	336 125 €

✓ Bâtiments sportifs divers (57670€ Stade, 87700€ Piscine, 39000€ Tennis, Dojo 15500€, 55240€ Gymnases...):	263 100 €
✓ Divers Bâtiments (P.Enfance 85260€-CTI 10460€-Ferme Bourg 31390€-STAT-MJA-Taraud-Salle asso ....):	151 170 €
✓ Travaux de voirie jumelés avec l'AME (Blards, Prochassons, Peynault, Fontaine, Ventura):	882 400 €
✓ Travaux de réfection de voirie :	389 000 €
✓ Travaux d'enfouissement réseaux Gros Moulin (Département) :	61 500 €
✓ Plans d'Eau Vallée du Loing (Préservation milieu naturel) :	65 000 €
✓ Eclairage Public :	64 250 €
✓ Aménagement Place Publique Quartier Saint Firmin (Aire de jeux...):	70 000 €
✓ Passerelles/Clôture Parc Terres Blanches et Pailleterie :	57 500 €
✓ Travaux de voirie divers (Vidéoprotection, ERDF, Plans, SPS, DI, Peynault, M.Bardin, Entrée Bourg) :	132 350 €
✓ Informatique (dont Ecoles 62 695 €) :	257 350 €
✓ Parc automobile (2 Véhicules électriques, Jardins) :	66 050 €
✓ Eglise Saint Firmin (Bancs, Tableaux) :	80 000 €
✓ Site naturel des Savoies et Népruns (Signalétique, mobilier) :	51 000 €
✓ Matériels (Dt Com. 4460 €, Fêtes 6000 €, Piscine 11200 €, Tanneries 4000 €, Ecoles 2390 €, EJV 1810 €...) (Dt 1 <sup>er</sup> équipmt STAT 20000 €, M.Bardin 38400 €, SFIRM/MAT 16400 €, ClosV/Prim 10000 €...)	115 600 €

↳ **Les demandes nouvelles au titre de la D.M. N°1 de 2020 :** **3 640 000 €**  
(Pour 2019, ces inscriptions étaient de 2 560 000 €, soit une hausse de + 1 080 000 €)

	<b>1°) Voiries :</b>	<b>761 000 €</b>
✓ Aménagement Plans de la Vallée du Loing (Complément) :		7 000 €
✓ Aménagement Vidéo Protection (Complément Gymnase du Bourg, Moulin Bardin) :		6 200 €
✓ Réfection de la Voirie (Réfections ponctuelles – Régul° parking Mairie Bâti) :		188 300 €
✓ Trvx Voirie neuve – Rond Point / Parking Rues Fontaine/Ruisseau (Complément) :		318 500 €
✓ Trvx Voirie neuve – Aménagement Place de l'Eglise :		206 000 €
✓ Trvx Voirie neuve – Aménagement Parc T.Blanches (Eclairage, sentier passerelles) :		47 000 €
✓ Eclairage Public (Transfert Parc des Terres Blanches) :		- 12 000 €

	<b>2°) Bâtiments (dont AME 530 000 €) :</b>	<b>2 647 000 €</b>
✓ Réhabilitation Maison Mory (Complément) :		428 000 €
✓ Réhabilitation Ecole du Clos-Vinot Élémentaire (Complément) :		312 400 €
✓ Réhabilitation Hôtel de Ville (Complément):		311 900 €
✓ Création nouvelle Cantine Groupe scolaire des Goths (Enveloppe à compléter) :		211 000 €
✓ Réhabilitation d'un Orgue Eglise Saint Firmin (Dévolution Jardins d'Agrément) :		164 000 €
✓ Création d'un Restaurant au Centre Bourg (Complément) :		300 000 €
✓ Réhabilitation Ecole Saint Firmin - Extension (Complément cour) :		144 600 €
✓ Réhabilitation STAT – Réaménagement/Extension (Complément) :		127 600 €
✓ Construction Stand de Tir (Complément) :		530 000 €
✓ Réhabilitation Euro Musée (Complément) :		40 000 €
✓ Réhabilitation Vestiaires Athlétisme – Stade Clériceau (Enveloppe à compléter) :		50 000 €
✓ Divers (Tx divers écoles 20 400 €, Le Saint Martin 4 400 €, Gymnase Centre Bourg 2 700 €) :		27 500 €

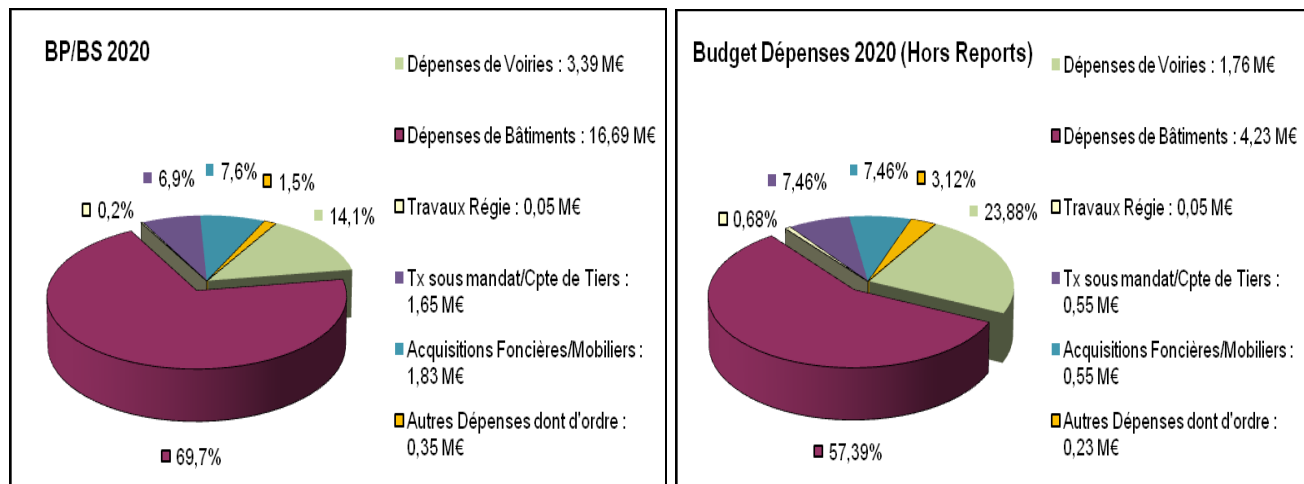
	<b>3°) Matériels :</b>	<b>102 000 €</b>
✓ Informatique (Licences, PC, Equipement Visio Conférence, Tablettes Services...):		20 000 €
✓ Education (1 <sup>er</sup> Equipement : Ecole/Garderies Clos-vinot, Cantine groupe des Goths et Viroy élémentaire) :		62 000 €
✓ Sport (Monobrosse Piscine, Complément gymnase centre-bourg, praticable salle de gymnastique) :		-33 900 €
✓ Divers services (1 <sup>er</sup> Equipement Mory, Le Saint Martin, Mobilier urbain, EJV...):		53 900 €

	<b>4°) Foncier :</b>	<b>124 000 €</b>
✓ Acquisitions Terrains nus :		0 €
✓ Reversement de Taxe d'Aménagement à l'AME (Complément dossiers 2019-2018-2017)		124 000 €

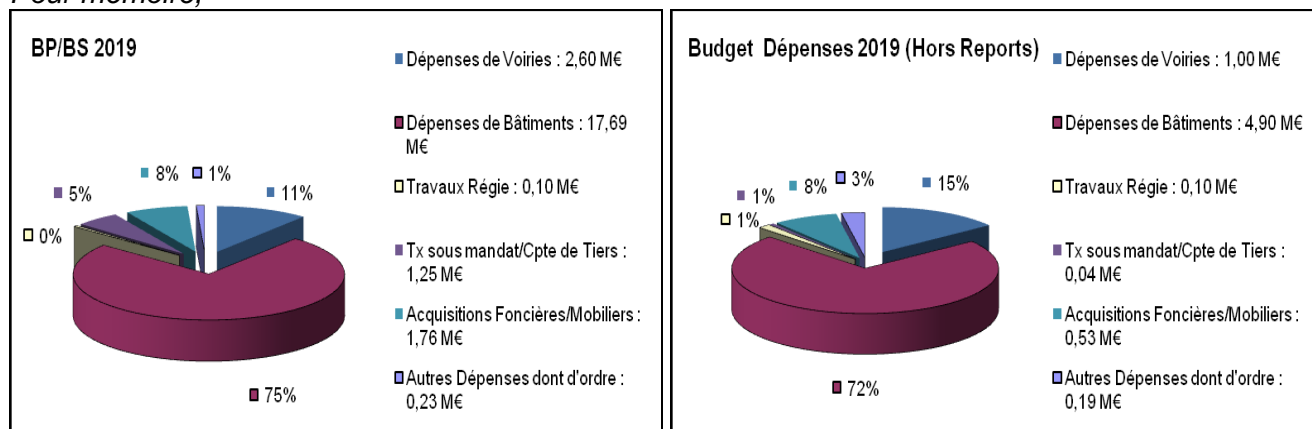


	<b>5°) Travaux en régie &amp; Divers :</b>	<b>6 000 €</b>
✓ Trvx Régie (Pas d'inscription nouvelle) :		0 €
✓ Opérations d'Ordre (Intégration valeur vénale matériels suite dissolution Jardins d'Agréments) :		6 000 €

**Total Dépenses d'Investissement : 20 237 000 €**



*Pour mémoire,*



### III - Conclusion :

➔ Après intégration de ce Budget Supplémentaire, le budget total de l'exercice 2020 est le suivant :

	BUDGET PRIMITIF 2020	DECISION MODIFICATIVE N°1 2020	TOTAL BUDGET EXERCICE 2020	POUR MEMOIRE BP/BS 2019
Pour le Fonctionnement	19 550 000	1 557 000	21 107 000	20 653 000
Pour l'Investissement	3 726 500	20 237 000	23 963 500	23 629 000
Soit un total de :	23 276 500	21 794 000	45 070 500	44 282 000

➔ Se répartissant comme suit pour la section d'Investissement - Dépenses  
(hors dépenses reportées/imprévues) :

	Budget 2020	Total	Pour mémoire ROB BP 2020	Pour mémoire BP/BS 2019
Foncier (Hors Rembourst TLE)	200 000 €		200 000 €	146 000 €
Matériels	352 000 €		250 000 €	386 000 €
Voirie (hors Trvx Jumelés AME)	1 761 000 €		1 000 000 €	1 000 000 €
Bâtiment (hors Médiathèque/Stand de tir)	4 224 500 €		2 100 000 €	4 900 000 €
Travaux en régie	50 000 €		50 000 €	100 000 €
AME (Participation Stand de tir)	530 000 €		A déterminer	20 000 €
Divers (Patrimoines, Dette CAF, Opéra° Tiers, TA/TLE)	244 000 €			203 000 €
		<b>7 361 500 €</b> (Dont 6 587 500 € d'équipt)		<b>6 755 000 €</b> (Dont 6 532 000 € d'équipt)

Pour mémoire, rappel des prévisions pour les investissements :

Enveloppe d'équipement	BP 2016	BP/BS 2016	BP 2017	BP/BS 2017	BP 2018	BP/BS 2018	BP 2019	BP/BS 2019	BP 2020	BP/BS 2020
Recettes hors excédents (FCTVA, TA, Subventions, Prélèvement)	3,13 M€	3,86 M€	3,44 M€	4,05 M€	3,37 M€	3,41 M€	3,28 M€	3,63 M€	3,00 M€	3,36 M€
Dépenses d'équipement (hors opérations sous mandat et reports)	3,80 M€	6,78 M€	4,04 M€	7,85 M€	3,90 M€	6,42 M€	3,97 M€	6,53 M€	3,60 M€	6,59 M€

En conclusion, ce Budget Supplémentaire, qui va permettre de continuer à financer le programme des travaux engagés ou à venir suite au nouveau mandat, demeure important pour la partie investissement notamment par rapport à l'an passé du fait des crédits reportés ; et ce, malgré les restrictions financières qui pèsent sur les communes depuis 2013 (baisse des dotations).

Il faut souligner les actions menées par les Services de la Ville pour maîtriser au mieux les dépenses et dégager ainsi des économies qui compensent en partie le poids des restrictions financières qui contraignent les Communes.

Ce Budget Supplémentaire permet de compléter, finaliser ou débiter :

Des provisions, notamment :

- ➔ pour la réhabilitation de l'école du Clos-Vinot Elémentaire (hors garderie) (300 000 €),
- ➔ pour la réhabilitation d'un Orgue à l'Eglise de Saint Firmin suite dévolution Jardins d'Agrément (164 000 €),
- ➔ pour la réhabilitation de la Maison Mory (428 000 €),
- ➔ pour la réhabilitation de l'Hôtel de Ville (300 000 €),
- ➔ pour la réhabilitation du bâtiment Anciennement Agart en un Restaurant (300 000 €),

D'ouvrir une provision pour la construction d'une nouvelle cantine pour le Groupe Scolaire des Goths (211 000 €) ; ainsi que pour la réhabilitation des vestiaires Athlétisme au Stade Clériceau (50 000 €).

Mais également de poursuivre l'effort d'investissement orienté principalement sur les bâtiments (scolaires, sportifs, culturels...).

*Avis favorable des membres de la Commission des Finances en date du 17 Juin 2020*

**Le Conseil Municipal a rendu un avis favorable, à l'unanimité (33 voix Pour) en séance du 1<sup>er</sup> Juillet 2020, sur la Décision Modificative N°1 de l'exercice 2020 du Budget Principal de la Ville.**